

Initiatives ministérielles

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, je suis sûr que vous l'avez compris, j'étais en train de parler de la ligne 45, à la page 2, qui parle du taux de salaire. Bien sûr, le taux de salaire est affecté par le fait que le gouvernement n'a pas les fonds, ou du moins prétend ne pas avoir des fonds, parce qu'ils ont gaspillé les fonds ailleurs, madame le Président. Et c'est pour cela que je soulevais ce point au président du Conseil du Trésor en lui disant de mieux dépenser l'argent des payeurs de taxes et s'il le faisait, il lui en resterait assez pour la ligne 45 de la page 2 du projet de loi, laquelle, bien sûr, veut ajuster le taux des salaires des fonctionnaires.

Je veux m'assurer que le ministre sache qu'il faut, bien sûr, avoir les fonds nécessaires.

[Traduction]

Pour conclure, je voudrais rappeler au ministre l'éditorial paru aujourd'hui le *Citizen* d'Ottawa, sous le titre «Bad mistakes on Both Sides». Je conviens qu'il y a eu de graves bourdes des deux côtés.

Je veux rappeler au ministre qu'il doit travailler dans l'intérêt du public. C'est le travail du gouvernement et de la Chambre de faire ce qui est dans l'intérêt du public.

Et donc, même si les deux parties ont également tort—ce que je ne crois pas—mais disons que si les deux parties ont également tort à ce sujet, je veux rappeler au ministre que c'est à lui d'administrer le gouvernement du Canada de façon à veiller aux intérêts des contribuables de notre pays. Le négociateur qui a été désigné l'autre jour avait les mains liées et ne pouvait vraiment offrir comme indemnité salariale qu'une somme de 500 \$ aux employés les moins bien payés. J'estime que le gouvernement a agi d'une façon telle que le processus était voué à l'échec.

Pour conclure, je demande au ministre de me dire comment cette offre va marcher: notons en passant qu'une personne qui gagne actuellement 26 999 \$ par an aura droit maintenant à 500 \$ de plus—autrement dit à un salaire de 27 499 \$. Or, il se peut que le superviseur de cet employé, ou son chef, ou son supérieur, quel que soit le nom qu'on leur donne dans le ministère pour lequel il travaille, gagne 27 300 \$ et maintenant, son subalterne gagnerait plus que lui. J'ai du mal à comprendre comment ça va fonctionner. Le ministre devrait au moins avoir prévu un certain supplément salarial pour les em-

ploqués qui gagnent plus de 27 000 \$ par année même si, Dieu nous en garde, ce devrait être selon une échelle mobile—mais non faire en sorte qu'une personne qui gagne plus se retrouve avec un salaire moindre que la personne qui avant gagnait moins qu'elle. Encore une fois, j'ai dû mal à voir comment ça peut fonctionner.

[Français]

L'hon. Gilles Loiseleur (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la président pour répondre à la dernière question de l'honorable député, je dirais qu'effectivement nous avons prévu précisément ce qu'il propose, une gradation, pour éviter justement qu'il y ait des débordements. Et de toute façon, il ne faut pas oublier aussi qu'il s'agit d'un montant forfaitaire. Mais nous avons fait la gradation de sorte que les gens «ne passeront pas devant» et que cela ne bousculera pas inutilement les échelles.

Ceci étant dit, le député s'amuse beaucoup à parler de certaines dépenses du gouvernement, notamment pour la TPS, qui sont des dépenses tout à fait légitimes et nécessaires. Il a parlé de chenils, et j'espère que le député ne s'oppose pas à la lutte que le gouvernement fait contre les drogues et à l'importance qu'il y a que nos services soient équipés des outils nécessaires. C'est ce que nous faisons, et loin de moi l'idée de nous en excuser. Ce sont des dépenses légitimes.

Pour ce qui est des dépenses illégitimes, par contre, c'est peut-être ce que fait le syndicat, qui en faisant perdre à des employés des sommes importantes par cette grève inutile, à mon avis, leur cause finalement des préjudices beaucoup plus graves, à tel point qu'il faudra beaucoup de temps pour ces employés, dont tout le monde se dit très préoccupés, pour rattraper ce qu'ils viennent de perdre.

• (1700)

Alors, j'invite une dernière fois, si vous voulez, les gens à retrouver un peu leurs sens.

Au niveau des responsabilités, le député dit que nous avons. . .

[Traduction]

Notre devoir, en tant que gouvernement, et moi, en tant que Président du Conseil du Trésor est de nous acquitter de nos responsabilités et de protéger les intérêts supérieurs du pays.